



73, Nicolas Chorier 38000 GRENOBLE Tel :
04.76.29.39.21
cstg.satis@gmail.com

Agrément Préfectoral n° 13-01 - APE 9420 Z - Siret 79863225300018
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82 38 05683 38 auprès du Préfet de région Auvergne Rhône Alpes

FORMATION CONTINUE (Remise à niveau obligatoire)

Programme de formation en présentiel

Réf. 121-PRES-Prog-Continue

Objectif général de la formation

Ce stage a pour but, la remise à niveau des connaissances des chauffeurs de taxi (remise à niveau obligatoire tous les 5 ans).

Public visé et prérequis

Public visé	Prérequis
Tout professionnel du taxi.	Être titulaire de la carte professionnelle de conducteur de taxi
Satisfaction clients : 4,7/5 Etablie à partir de 225 avis depuis le 12/06/21	Taux d'abandon : 0%

Organisation et fonctionnement de la formation

Durée totale de la formation :	2 jours / 14 heures
Horaires :	Après-midi 13h45 à 20h45
Mode d'organisation pédagogique :	Présentiel en Inter-entreprise
Rythme :	En continu
Nombre de participants maximum :	20
Lieu de formation :	Au centre de formation
Tarif :	300 € TTC / Stagiaire

Modalités et délais d'accès à la formation

Suite à la préinscription de l'apprenant à la formation, puis l'acceptation conjointe par contractualisation, il existe un délai moyen de mise en œuvre estimé à 2 mois.

Objectifs pédagogiques de la formation

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de :

1. Actualiser ses connaissances sur le droit du transport public particulier de personnes
2. Actualiser ses connaissances sur la réglementation spécifique à l'activité taxi
3. Actualiser ses connaissances du code de la route
4. Mettre à jour ses compétences linguistique en Anglais

Programme de la formation

1. Actualiser ses connaissances sur le droit du transport public particulier de personnes

1. Connaître la réglementation s'appliquant aux différents modes de transports publics particuliers : taxis, VTC, véhicules motorisés à deux ou trois roues ;
2. Connaître la réglementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers ;
3. Connaître les obligations générales relatives aux véhicules ;
4. Connaître les obligations relatives au conducteur : conditions d'accès et d'exercice de la profession, obligations de formation continue ;
5. Connaître la composition et le rôle des divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels
6. Connaître les autorités administratives et juridictions compétentes dans le cadre de l'activité du transport public particulier de personnes ;
7. Connaître les obligations du conducteur en matière d'assurance, l'identification des assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré ;
8. Connaître les agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives ; savoir présenter les documents relatifs au conducteur et au véhicule ;
9. Connaître les sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ainsi que les voies et délais de recours ;
10. Connaître les règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite ;
11. Avoir des notions sur la réglementation s'appliquant aux transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels ainsi que sur le transport à la demande ;
12. Avoir des notions sur les règles s'appliquant aux pratiques de covoiturage entre particuliers et aux offres de transport privé ;
13. Connaître les dispositions relatives aux intermédiaires, en ce qui concerne la relation avec le conducteur.

2. Actualiser ses connaissances sur la réglementation spécifique à l'activité taxi

1. Connaître le fonctionnement des équipements spéciaux obligatoires et du terminal de paiement électronique
2. Connaître l'articulation entre les réglementations nationales et locales ;
3. Connaître le régime des autorisations de stationnement ;
4. Connaître les règles de tarification d'une course de taxi ;
5. Connaître les activités complémentaires ouvertes aux taxis : services réguliers de transport, transport assis professionnalisé (TAP).

6. Connaître les règles de détaxation partielle de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE).
7. Connaître la réglementation relative à la taxe de stationnement.
8. Connaître la réglementation locale en vigueur.
 - *Arrêté préfectorale*
 - *Arrêté des prix*
 - *Convention locale*

3. Actualiser ses connaissances du code de la route

1. Savoir appliquer les règles du code de la route (signalisation, règles de circulation, comportement du conducteur, usage ceinture de sécurité, utilisation des voies dédiées...)
2. Connaître et éviter les risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, le stress, la fatigue ;
3. Connaître les principes de conduite rationnelle pour économiser le carburant, réduire le bruit et préserver le matériel et l'environnement ;
4. Savoir appliquer les règles de sécurité concernant l'utilisation des téléphones et ordiphones dans les véhicules ;
5. Savoir respecter les obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules ;
6. Savoir appliquer les règles de conduite à tenir en cas d'accident (protection des victimes, alerte des secours, premiers secours à porter...)
7. Savoir rédiger un constat amiable d'accident matériel ;
8. Connaître les sanctions des infractions au code de la route ;
9. Connaître la réglementation du permis de conduire (permis à points, permis probatoire, annulation, invalidation et suspension de permis) ;
10. Savoir prendre en charge des passagers et leurs bagages en assurant la sécurité des personnes et des biens.

4. Mettre à jour ses compétences linguistique en Anglais

1. Comprendre et s'exprimer en anglais, au niveau A2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues, pour :
 - Accueillir la clientèle ;
 - Comprendre les demandes simples des clients ;
 - Demander des renseignements simples concernant le confort de la clientèle ;
 - Tenir une conversation très simple durant le transport ;
 - Prendre congé des clients.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement mis en œuvre

Moyens pédagogiques	Support PowerPoint Apports théoriques Circulaires FNAT Arrêtés préfectoraux Exercices pratiques et cas d'école QCM formatifs Echanges de groupe Lors des cours en présentiel, tout au long du déroulé de la formation, des supports de cours sont remis aux stagiaires
----------------------------	---

Moyens techniques	Formation en salle équipée de tables et chaises, tableau blanc grand format, paperboard, photocopieuse, ordinateur, vidéoprojecteur. Evaluations de la formation et des acquis via la plateforme SurveyGizmo à l'aide des smartphones ou ordinateur des stagiaires.
Moyens d'encadrement	<p>Jacky FAVRE Formateur : expertise dans la comptabilité et la fiscalité de la profession de taxi, 37 ans d'expérience en tant que formateur de candidats à la profession de taxi (CNFT, SATIS), Formation de formateur suivi à l'institut supérieur des métiers de Paris, Certificat professionnel de conducteur de taxis, Diplômé de Maître Artisan Taxi, membre du Syndicat des Artisans Taxis Isère Sud.</p> <p>JEAN GALVIN Formateur : 24 ans d'expérience en tant que formateur de candidats à la profession de taxi (CNFT, SATIS), Formation de formateur suivi à l'institut supérieur des métiers de Paris, Certificat professionnel de conducteur de taxis Diplômé de Maître Artisan Taxi, membre du Syndicat des Artisans Taxis Isère Sud.</p> <p>Fabienne LAFRONTIERE Formatrice : 19 ans d'expérience en tant que formatrice (Anglais, Français) dont 15 ans dans le groupe UNILEVER France. Formatrice freelance à la CCI Nord Isère de Villefontaine.</p> <p>Guy-Laurent MARIE Formateur: 3 années d'expérience en animation de formation taxi, Certificat professionnelle de conducteur de taxi.</p> <p>Laurent VOLKART Formateur: 3 années d'expérience en animation de formation taxi, Certificat professionnelle de conducteur de taxi.</p> <p>Marc BAUDIES Formateur: Certificat professionnelle de conducteur de taxi.</p> <p>Jérémie LE SENECHAL Formateur : Certificat professionnelle de conducteur de taxi.</p> <p>(Les CV des formateurs sont annexés à la convention ou au contrat de formation et à la convocation stagiaire)</p>

Moyens permettant le suivi et l'appréciation des résultats

Suivi de l'exécution	Feuilles de présences signées des stagiaires et des formateurs par demi-journée
Appréciation des résultats	Test de connaissances avant la formation Évaluation formative à la fin de chaque objectif pédagogique Évaluation de satisfaction de la formation par les stagiaires Évaluation de l'acquisition des compétences en fin de formation Attestation individuelle de fin de formation Évaluation à froid de la formation en situation de travail 2 mois après